

d'octroyer des terres à titre gratuit. Après l'adoption de cette politique, et tandis que je remplissais provisoirement la charge de ministre de l'intérieur, la présente compagnie demanda à être traitée comme l'étaient les autres compagnies, c'est-à-dire, qu'on lui fit une concession de terres à titre gratuit.

L'honorable député de Marquette (M. Watson), je crois, eut plusieurs entrevues avec moi sur le sujet, et il insista pour que cette compagnie fût traitée comme les autres compagnies. Comme je l'ai dit auparavant, les délégués du gouvernement du Manitoba, de Rapid-City et d'autres localités s'adressèrent à moi, et me demandèrent avec instance d'appliquer à cette compagnie la politique adoptée pour les autres compagnies, et de lui concéder des terres à titre gratuit, afin de la mettre en état de construire son chemin de fer. Voilà ce que je sais sur la présente affaire. J'ai vu par les lettres que mon ami, M. Woodworth, m'a communiquées, que ce dernier et M. Beaty avaient tous deux aidé la compagnie ; qu'ils avaient obtenu une charte pour cette compagnie, qu'ils s'étaient trouvés également intéressés à trouver les moyens de construire le chemin de fer. C'est tout ce que je connais de l'affaire, et je n'ai jamais su qu'ils voulussent spéculer en aucune manière avec cette charte, c'est-à-dire, qu'ils voulussent la vendre à leur profit personnel, et sans construire le chemin de fer. Les communications de M. Beaty et celles de ses associés m'ont mis sous l'impression qu'ils désiraient ardemment que le chemin de fer fût construit, comme l'avaient été tous les chemins de fer qui se trouvaient dans la même section du pays.

M. SPROULE : Il peut paraître hors de propos que j'occupe le temps de la Chambre en continuant à discuter la présente question ; mais je crois devoir dire quelques mots, vu que j'ai reçu un certain nombre de lettres de résidents dans la localité intéressée, lesquels expriment le désir que le chemin soit construit bientôt. J'ai aussi reçu des lettres de plusieurs des créanciers de ce chemin, ou de la compagnie, qui avait assumé la responsabilité des travaux exécutés sur le chemin de fer de la rivière Souris et des montagnes Rocheuses. Une foule de gens me demandant d'aider par tous les moyens possibles à assurer la prompte construction du chemin. Une autre foule me prièrent de voir à ce que leurs droits soient sauvegardés, et que les infortunés ouvriers, qui ont travaillé sur l'ancien chemin, il y a quelque temps, soient payés, quelle que soit la compagnie qui construise le chemin.

Il y a, sous ces circonstances deux questions qu'il ne faut pas perdre de vue. La première est de savoir comment pouvons-nous le mieux assurer, dans l'intérêt des colons, la prompte construction du chemin ; et la seconde question est de savoir comment, en construisant ce chemin, pourrions-nous assurer le paiement du montant considérable dû par ce chemin, et qui a été dépensé pour la construction des premiers cinquante milles du chemin de la rivière Souris et des montagnes Rocheuses. Puis, les honorables députés, y compris le dernier qui a parlé sur la question, ont prétendu qu'une autre question importante se dégageait du présent cas—la question de savoir s'il est régulier de permettre aux membres du parlement d'être présidents ou actionnaires de chemins de fer qui sont subventionnés par le gouvernement du Canada. Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur ce sujet, parce que les arguments de ceux qui ont parlé avant moi ont été d'une force suffisante. Si je pouvais me convaincre que cette compagnie a obtenu de meilleures conditions ou un octroi de terres plus considérable, parce que ses membres faisaient partie de ce parlement, je considérerais ce fait comme un mal ; mais avant que je puisse me convaincre d'une telle chose, je crois qu'il n'y a aucun mal à supporter les honorables députés qui travaillent à la passation du présent bill, considérant l'important objet qu'ils ont en vue. Nous nous souvenons tous que, il y a quelques années, un grand nombre de pétitions furent adressées à

M. McLELAN

cette Chambre. Elles venaient de colons établis le long de ce chemin, et ces colons exposaient, dans les termes les plus pressants, que ce gouvernement devrait assister toute compagnie promettant de construire ce chemin à une date rapprochée.

Les deux partis, dans la Chambre, se sont montrés d'accord sur ce point ; ils se sont trouvés d'accord pour déclarer que l'octroi de terres devait être gratuit, au lieu d'être vendu \$1.06 l'acre, et en réponse à la prière des pétitionnaires, le présent gouvernement s'est décidé à adopter la politique d'accorder des octrois gratuits de terres aux chemins de fer dans les territoires du Nord-Ouest, et le présent chemin a reçu seulement ce qui a été donné aux autres compagnies. Les membres de la présente compagnie n'ont donc pas reçu d'avantages particuliers, parce qu'ils étaient membres de ce parlement. Nous avons eu aussi des pétitions aussi pressantes des pauvres ouvriers, qui réclament une année de travail sur le chemin de fer de la rivière Souris et des montagnes Rocheuses. Nous désirions alors voir une compagnie quelconque venir de l'avant, se charger des obligations de la compagnie du chemin de la rivière Souris et des montagnes Rocheuses, et donner l'assurance que le chemin de fer serait construit à une date rapprochée. Liés, malheureusement, par une réclamation d'environ \$100,000 contre l'ancienne compagnie, les promoteurs ont été incapables de continuer la construction du chemin de fer. Nous ne pouvons nous en étonner quand nous connaissons la difficulté qu'il y a de prélever les capitaux nécessaires pour la construction de chemins de fer dans ce pays, nonobstant tous les avantages offerts. Quand les dettes de l'ancienne compagnie ont été assumées par la nouvelle compagnie, nous espérons que les infortunés ouvriers seraient payés ; mais quand une extension de délai a été demandée, nous avons appuyé cette demande, avec l'entente que les réclamations des ouvriers contre l'ancienne compagnie seraient maintenues. Cette condition n'a pas cessé d'exister jusqu'à présent, et je suis croyablement informé par des hommes de loi qu'il n'y a dans le présent bill rien de préjudiciable à ces réclamations. Cette mesure donne la plus grande assurance que ce chemin sera construit par la nouvelle compagnie, et que les gages de ces ouvriers seront payés à une date rapprochée.

Quelle est la position aujourd'hui ? J'ai dit que l'objet est de construire promptement ce chemin. Si le gouvernement enlevait la charte des mains de la compagnie, quel en serait le résultat ? Cette compagnie a essayé non seulement le continent de l'Europe, mais aussi en Amérique, de négocier son projet, et il n'y a pas de doute que c'est un projet favorablement connu, aujourd'hui, dans les cercles financiers ; or, si elle n'a pas réussi jusqu'à présent, malgré les grands intérêts commerciaux et financiers engagés dans le projet, combien est-il plus raisonnable de supposer qu'elle ne réussirait pas d'avantage, pendant longtemps encore, si son projet était placé entre les mains du gouvernement, si un bill ne confiant le projet à personne en particulier, était adopté. En effet, le vieux dicton : Ce qui est l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne, s'appliquerait à ce projet. Si cette entreprise n'a pu être menée à bonne fin par des hommes d'affaires et habiles, est-il raisonnable de supposer qu'une autre compagnie, que nous ne connaissons aucunement, se chargerait du projet, et construirait cinquante milles de chemin de fer d'ici au mois de décembre prochain ? La présente compagnie donne des garanties raisonnables qu'elle peut faire ce travail, et d'autres preuves nous portent également à croire que la nouvelle compagnie est capable de le faire, et si ces cinquante milles sont construits, ce sera la plus forte garantie que tout le chemin sera construit dans l'intérêt des colons, et que les infortunés ouvriers, qui ont perdu leurs salaires sur le chemin de la rivière Souris et des montagnes Rocheuses, seront payés à une date rapprochée. Vu ces considérations, et nous rappelant qu'il n'y a aucune preuve écrite ou autre établissant